

Date de transmission de l'acte : 03/05/2024
Date de réception de l'AR : 03/05/2024
009-210902490-DE_013_2024-DE
A G E N D A

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFKADE - Commune

Séance du samedi 13 avril 2024

Délibération N° DE_013_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	8
Date de la convocation : 05/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize avril deux mille vingt-quatre, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Paul Perilhou, Jacques Rivière, Eveline Authié
Représentés : Nicolas Connord représenté par Jacques Rivière, Jean-Barthélémy Maris représenté par Amandine Rauzy
Absents et Excusés : Dominique Dumons

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Amandine Rauzy est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Annule et remplace la délibération n°DE_005_2024 - Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (taxes bâti et foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif 2023.

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 2% les taux de 2024.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, décide :

D'AUGMENTER les taux de 2% en 2024, à savoir :

- **TAXE FONCIERE BATIE** : 33.29 %
- **TAXE FONCIERE NON BATIE** : 64.09 %
- **TAXE HABITATION** : 8.07 %

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Amandine Rauzy
Secrétaire de séance



DE_013_2024